

Une identité, un rôle et un futur pour la radio communautaire au Sénégal

Par Babacar Touré, Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)

Mesdames, Messieurs les

Chères consœurs et confrères des médias

Chers amis du secteur de la radio communautaire

.....

Bonjour.

Vous nous conviez à un exercice périlleux et bénéfique, celui de définir la radio communautaire dans nos espaces respectifs, afin de mieux nous situer dans la réalité globale contemporaine. Intellectuellement et politiquement séduisant. Périlleux en ce sens que la probabilité d'arriver à une définition unique est non seulement infime, mais je pense que nous ne la souhaitons même pas, tant la diversité est la raison même d'exister de ce secteur et ce qui nous réunit aujourd'hui. Enfin, un exercice bénéfique car je me suis laissé dire et expliquer que c'est désormais une coutume ancrée et salutaire des rencontres des radios communautaires que de se prêter à cet exercice difficile, exigeant, voire impossible, mais très nécessaire. Tenter -à défaut de se définir de manière uniforme- de se compter, inventorier les conceptions de soi qui se rencontrent et se confrontent dans l'espace public pour libérer la parole, partager les savoirs et démocratiser l'accès à l'outil de communication. Renouveler l'exercice comme une exigence philosophique et politique de la quête démocratique, mais aussi remettre encore une fois l'ouvrage sur le métier dans une époque où les principes de la coexistence des radios communautaires, commerciales, publiques dans l'espace médiatique sont soumis à un rude questionnement. **La clé de la cohabitation sera-t-elle la quête d'une utopie politique et sociale ou la poursuite d'une utopie technologique ?** Et dans ce contexte, l'identité et le rôle des uns et des autres est déterminant pour répondre à la question. L'enjeu est de fait toute la puissance et la fragilité que recèle la diversité. Pourvu que nous osions la chérir et chercher à lui redonner son rôle et sa place dans un contexte en mutations rapides et profondes.

- **Définition et identité, rôle de la radio communautaire au Sénégal**

Au Sénégal, nous avons adopté les vocables de « *radios communautaires* » et, dans une moindre mesure, de « *radios associatives* ». Les deux sont usités.

Laissez-moi vous conter la petite histoire de la radio communautaire chez nous. Car nous en avons une à raconter maintenant... Au début était Fissel. Une communauté dans la région de Mbadane, en pays sérère qui met en œuvre et en ondes une vibrante expression culturelle et une réponse aux besoins en communication de trois organisations agricoles locales. Cela se passait en 1996. Radio Penc Mi matérialisait le droit revendiqué par les citoyens et la communauté de Fissel d'accéder à l'information, de communiquer et de partager leur expression. Aujourd'hui, radio Penc Mi est une station stable, une institution sociale et culturelle. Une radio communautaire, la première dans l'histoire du Sénégal. Générée par la communauté. Certains diraient secrétée. Sui generis. Et puis la

diversité des situations s'est reflétée dans le paysage. Aujourd'hui, le Sénégal compte une centaine de radios communautaires ou de radios avec une volonté d'ancrage communautaire. Certaines sont des radios communautaires dans l'acception la plus connue, créées et gérées par les communautés dans une vision de l'expression citoyenne, d'autres lancées et animées par des associations mues par des projets de développement, d'autres suscitées par de grosses ONG promotrices de systèmes *démocratisants*, quelque 27 Centres Multimédias Communautaires – plus connus comme les CMC-pensés et mis en œuvre par des organisations intergouvernementales, nommément l'UNESCO et l'UIT, dans le cadre de leurs programmes de promotion de l'accès universel et réduction de la fracture numérique, débuté en 2003. Les CMC ont apporté dans les communautés, outre l'activité radiophonique, la dimension téléphonie, informatique, entrée dans les réseaux mondiaux de savoirs et d'échanges. Enfin, des radios de proximité initiées par des municipalités dans le cadre des politiques de décentralisation... Toutes travaillant sur la proximité.

Ces différentes formes cohabitent avec des fortunes sociales et économiques diverses. Parfois objets de prédatons politiques, au gré des calendriers électoraux et des découpages territoriaux, souvent soumises à la tentation par des sirènes aux voix inconstantes et régulièrement aphones. Alors, tant bien que mal, le paysage de la radio communautaire sénégalaise se construit et sédimente. Tant bien que mal, la grande majorité de ces radios survit, informe, anime, participe à la construction nationale, par la seule et farouche volonté de faire entendre la voix de chaque communauté, faire progresser la justice sociale et émerger une conscience citoyenne.

C'est adossé à cette réalité que nous retenons comme définition générique et consensuelle de la radio communautaire, celle de l'Association mondiale des radios communautaires (AMARC) qui a su fédérer un mouvement à l'aube de la mondialisation, « ***toute radio dont la mission première est d'œuvrer pour le développement social et culturel*** » de son auditoire. Il sera toujours temps d'entrer dans une typologie plus fine à des fins d'administration. J'aimerais y adjoindre ce supplément d'âme pour une radio suggéré par l'Institut Panos : « ***il faut aussi que l'espoir demeure toujours sa priorité*** ». Ce n'est pas peu dans un contexte de raréfaction des ressources économiques et de refonte des valeurs. Ce n'est probablement pas un hasard si le village de Fissel abrite aujourd'hui une radio dont la voix compte mais également la toute première cellule décentralisée du Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF) à l'initiative de la loi sur la parité au Sénégal votée en 2010.

- **Réflexion sur la radio, la communication, la démocratisation, l'époque : rôle dans la transformation de la société, la construction de la nation, la consolidation de l'Etat de Droit**

Bientôt 20 ans depuis ses premiers pas. Il est juste de saluer le chemin parcouru et dire que la radio communautaire a apporté une valeur ajoutée certaine au paysage médiatique sénégalais, à la construction nationale, politique et démocratique. Une conquête du Droit à l'Information. Une avancée et un acquis dans la culture politique qui révèlent un dispositif et une gouvernance à la traîne derrière ces innovateurs politiques, il faut bien le dire. Les radios communautaires sont aujourd'hui un secteur raisonnablement bien organisé et gouverné par l'Union des Radios Associatives et Communautaires (URAC), leur association nationale. Cette réalité institutionnelle a contribué à la maturation d'une couverture nationale jusque dans les zones reculées, prospères, oubliées ou en développement, à côté des concentrations dans les pôles économiques urbains. L'URAC permet un maillage médiatique réel sur lequel le CNRA porte depuis peu un œil attentif et

bienveillant par un appui au renforcement institutionnel et la création de connexions –synapses ?- avec le réseau local du service public.

Le haut fait culturel et politique réside très probablement dans le fait de travailler chaque jour dans les six langues nationales du Sénégal, informer et animer des foras communautaires dans la trentaine de langues que compte le pays réel, à côté de l'usage du Français, la langue officielle. La gouvernance étatique s'en trouve significativement améliorée.

Enfin, le secteur de la radio communautaire s'est révélé être un plus pour le paysage médiatique dans son ensemble en ce qu'il fournit du personnel aux rédactions des radios commerciales et contribue ainsi depuis des années à élever le niveau de compétence et sensibilité sur les questions sociales et communautaires. Alors même que la loi actuelle fait interdiction aux radios communautaires de traiter l'information dite politique. Cette perméabilité de l'emploi entre secteurs –dans un sens unique- illustre le flou de la frontière entre le secteur professionnel journalistique et l'activité d'information de la radio communautaire dont les reporters réclament le statut de journaliste, la carte de presse et l'accès aux sources d'information. Là encore, cette situation met en lumière le besoin de revisiter et actualiser la législation à l'aune des évolutions.

- **Droits, attentes de la société et rôle des politiques publiques**

Depuis les essais de Marconi à la fin du 19^e siècle -et avant de connaître les constructions sur le modèle Berlusconi- la radiodiffusion a bien évolué, sur les plans technologique et politique. En près de 70 ans, la radio communautaire a sûrement amorcé et tracé la marche vers la démocratisation de la communication sociale. Aujourd'hui, nous allongeons le pas jusqu'au numérique qui démocratise jusqu'à individualiser la communication. C'est bien, mais il est crucial de revisiter le rôle, la place et la responsabilité de l'information, du média. Le sens et le rôle de la médiation, soit professionnelle, soit communautaire. Réaffirmer la valeur que nous donnons au lien social qu'offre la médiation. La mission que nous lui assignons. **« La radio associative a un rôle essentiel dans une société en crise, elle doit rester un secteur innovant et créatif, il en va de sa survie et de la pluralité »** pouvait-on lire dans un article publié par la Confédération Nationale des Radios Associatives de France (l'autre CNRA) en novembre 2011. Enorme responsabilité sociale et politique qui s'accompagne de besoins colossaux en contenus et formation. Les enjeux sont insuffisamment pris en charge par les politiques publiques et il est de la responsabilité des décideurs d'aider les radios locales à mener à bien leur travail de construction nationale, préservation et animation de la diversité, expression informée de la citoyenneté. De médiation de la société avec elle-même pour plus d'équité, pour une urbanisation humaine, pour une requalification de la société agricole, pour le dialogue intergénérationnel.

Et pendant que tous ces défis essentiels restent à relever, est déjà dressé devant nous la nouvelle frontière de la transition vers le numérique.

- **Transition au numérique, pluralisme et accès à l'information**

Le numérique est à nos portes, que nous soyons radio commerciale, communautaire ou de service publique. Sous toutes les latitudes. Quelles modalités de transition au numérique pour l'audiovisuel sénégalais et comment planifier et accompagner la niche spécifique des radios communautaires dans nos plans ? Les enjeux sont technologiques, financiers, organisationnels, politiques, professionnels,

philosophiques. Tant d'enjeux et de question déjà complexes dans le contexte européen, clairement plus redoutables sous nos cieux.

L'AMARC et d'autres ont tôt soulevé les questions clés et livré le plaidoyer pour une transition au numérique plus longue. Mais également de la nécessité d'une réserve d'analogique pour garantir le pluralisme et l'accès à l'information. Car là est bien l'enjeu : la question politique et sociétale du pluralisme, de la concentration des médias, de l'existence des petits médias et de la protection de la diversité, du contrôle des contenus.

Certaines radios communautaires sénégalaises urbaines tenteront probablement de relever le défi de passer au numérique, mais à quel prix financier pour elle ? A quel coût éditorial pour les auditeurs ? Combien feront le choix de se regrouper, sacrifiant au passage à la concentration médiatique ?

Combien de temps les plus petites radios en zones non urbaines pourront-elles garder la possibilité de planter leur antenne et partager leur expression par voie hertzienne, en gardant le contrôle sur le contenu de leurs programmes ? D'où le besoin d'une réserve analogique pour un temps qui reste à évaluer.

Avant toute initiative, il est fondamental de créer les conditions de consultation du secteur avec lui-même. En commençant par l'information, la mise à niveau et la bonne compréhension des enjeux liés au rôle de médiation des uns des autres, de la production des contenus et de leur accès aux technologies et moyens.

Face à cette nouvelle frontière et futur à défricher, il faudra certes légiférer et dans un esprit de bâtisseurs, mais il faudra surtout ouvrir et construire des espaces d'inclusion et de régulation. Le rôle des instances telle que les nôtres consiste à faciliter et bâtir les consensus dans un espace public en réappropriation. Dans cette démarche, la société, les communautés doivent pouvoir devenir et assumer un statut de d'allié de la régulation, dans l'esprit du droit à l'information tel que reconnu par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

- **Ce qu'il y a lieu de faire**

Ultimement, c'est le Droit à la Communication que nous voulons défendre et promouvoir. Comme on disait dans les années 80... « **Un monde, des voix multiples** ». Il nous faut préserver ce droit. C'est une valeur. Il faut trouver les idées, les voies et moyens de donner corps et préserver cette utopie politique et sociale, à côté de l'utopie technologique déjà bien en marche.

Les instances de régulation doivent sans tarder et en synergie créer le cadre et imprimer le mouvement de manière informée et négociée. Pour cela, les pré requis sont nombreux :

- ✓ Besoin de réflexion globale avec ancrage local capable, fiable, engagé, responsabilisé (état des lieux, étude prospective)
- ✓ Besoin d'état des lieux de la démocratisation, des besoins, des perspectives, des scénarios de transition.
- ✓ Besoins de provision pour le futur (droit à l'information de tous dans les zones reculées et non numérisées, préservation de la diversité) et pour l'avenir (appui à la transition :

information sur le numérique, formation, regroupement par affinités à échelle nationale ou sous-régionale?)

Merci de votre aimable attention.

Bruxelles, le 2 juillet 2013